

ABONNEMENTS:

Loire et Départements limitrophes
SIX MOIS..... 2 fr. 50
UN AN..... 5 -
Autres Départements;
SIX MOIS..... 3 fr.
UN AN..... 6 -

LE RÉVEIL ROANNAIS

POLITIQUE HEBDOMADAIRE
ORGANE RADICAL - SOCIALISTE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

INSERTIONS:

ANNONCES, la ligne... 25 cent.
RÉCLAMES - 30 -

Elles sont reçues:

à ROANNE, aux Bureaux du Journal;
à LYON, agence Fournier, 14, r. Confort;
à PARIS, aux Agences de Publicité.

Désigné pour la Publication légale des Annonces Judiciaires et des Actes de Société de l'Arrondissement de Roanne.

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

POUR TOUT CE QUI CONCERNE LA REDACTION & L'ADMINISTRATION

S'ADRESSER AUX

BUREAUX DU JOURNAL
16, Rue Sainte-Elisabeth, 76
ROANNE

Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES

Les Manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

CHRONIQUE PARISIENNE

Il était réservé au boulangisme de finir dans la boue, dans laquelle du reste, il n'a cessé de vivre.

Les révélations, confiées au Figaro par un boulangiste honteux, qui n'a peut-être pas obtenu du général tout ce qu'il a pu lui demander, doivent éclairer complètement les républicains égarés qui ont cru un instant à la bonne foi et aux convictions du général Boulanger.

Il est avéré que toutes les infamies reprochées à ce dernier sont exactes, et malgré toutes les dénégations possibles on peut être convaincu aujourd'hui que tous les crimes, dont on accusait le condamné de la Haute-Cour, ont été commis par lui, trahison, concussions, etc.

Tout lui était bon pour prendre en mains la dictature, promesses aux d'Orléans, alliances avec les légitimistes, flatterie envers les bonapartistes, poignées de mains et assurances cordiales aux républicains; rien n'a manqué à la comédie jouée par ce traitre de mélodrame de la scène politique.

Nous pouvons espérer que les « coulisses du boulangisme, » qui nous montrent dans toute leur pureté les mœurs et les agissements boulangistes, ramèneront à la République ceux qui s'en étaient éloignés momentanément.

La loi du 22 mars 1890 sur les syndicats des communes va enfin entrer en vigueur.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire concernant son application.

C'est un premier et un grand pas vers la Fédération de toutes les communes de France, qui pourront discuter et régler entre-elles toutes les questions d'ordre administratif tout au moins.

La loi du 22 mars 1890 autorise la constitution de syndicats des communes d'un même département ou départements limitrophes.

Bien que l'objet de ces syndicats soit plus particulièrement la fondation d'institution d'assistance, ils n'en constituent pas moins un progrès considérable, au point de vue de l'autonomie communale.

La loi reconnaît aux syndicats de

communes la personnalité civile. Ils peuvent acquérir à titre onéreux et à titre gratuit, ester en justice, vendre, échanger et faire tous les actes analogues.

Le mouvement en faveur du suffrage universel s'accroît en Belgique, la terre bénie des grands et petits bégunages.

Si l'opposition peut s'entendre; si le parti constitutionnel libéral, qui a à sa tête M. Frère-Orban, un orateur d'un incontestable mérite, si le parti démocratique à tendances républicaines qui a pour chef un jeune avocat, dévoué avec passion à la cause de la libre pensée et des réformes démocratiques et sociales, peuvent s'unir, c'en est fait pour toujours de la toute puissance du cléricalisme belge.

La grève du Borinage continue. Les grévistes montrent des dispositions conciliantes que ne partagent pas les directeurs des charbonnages en grève.

Le nombre des grévistes s'élève aujourd'hui à près de 16.000.

Dans les divers meetings, qui ont eu lieu à la Bougerie et à Patuages, les auditeurs au nombre de plus de quatre mille ont acclamé le suffrage universel et ont décidé de chômer jusqu'à la dernière extrémité.

Les séminaristes, dispensés jusqu'ici du service militaire, ont passé cette année devant le conseil de révision pour être incorporés dans l'armée, conformément à la loi nouvelle.

En tenant compte des dispenses à titres divers accordées à un grand nombre d'entre eux, plus de mille vont remplir leurs devoirs de soldats, et nous pourrions voir combien rentreront dans les casernes noires quand ils seront sortis de la caserne et quand ils auront passé par la vie ordinaire du soldat.

La vie politique est bien monotone. La plupart de nos ministres sont en villégiature, nos sénateurs et nos députés se reposent des fatigues d'une année plus ou moins bien remplie.

On profite du chômage actuel pour lancer à nouveau l'idée de faire nommer le Sénat par le suffrage universel.

Sera-ce un bien? sera-ce un mal? Nous étudierons prochainement cette question; car pour nous ce qui serait bien préférable, c'est la suppression radicale du Sénat.

L. R.

DISCUSSION

Il m'est arrivé quelquefois de causer longuement avec des opportunistes ou des réactionnaires qui me priaient de leur exposer nos idées politiques et sociales et qui me tenaient ensuite ce raisonnement:

« Mais, mon cher Monsieur, vos idées sont belles et je les partage, seulement elles ne sont pas pratiques. Vous faites des rêves que vous prenez pour des réalités. Vous vous perdez dans le vaste domaine de l'illusion et vous ne songez pas que dans ce monde on ne doit pas se contenter de l'utopie.

Ce que vous demandez est irréalisable. Il faut se contenter des réformes opportunes. En somme la société n'est pas aussi mal faite que vous nous le déclarez.

Si les réformes et les transformations que vous nous faites entrevoir étaient possibles, ne serions-nous pas les premiers à les demander?

N'avons-nous pas comme nous un esprit pour penser, une conscience pour juger? Ne possédons-nous pas comme vous le sentiment de la Justice, le désir de l'Équité, l'amour du Droit pour tous?

Si donc nous ne demandons pas ce que vous demandez, c'est bien parce que vos revendications ne peuvent être réalisées. Croyez bien que vous êtes dans l'erreur. »

Comme on peut en juger, voilà un argument qu'on n'entend pas tous les jours et qui semble avoir une certaine valeur.

Cependant cet argument est aussi nul que tous les autres.

Il ne me prouve rien parce que je n'ai absolument qu'à le retourner à mon adversaire.

Je n'ai qu'à tenir aussi à mon interlocuteur le petit raisonnement que voici: Si vous avez comme moi un esprit pour penser, une conscience pour juger, j'ai donc comme vous aussi une conscience pour juger, un esprit pour penser? Si vous avez comme moi le sentiment de la Justice, le désir de l'Équité, l'amour du Droit, j'ai donc comme vous aussi l'amour du Droit, le désir de l'Équité, le sentiment de la Justice?

Je ne dirai pas que je suis une encyclopédie vivante, mais vous ne me soutiendrez pas non plus que vous possédez la science infuse.

Et mademoiselle votre sœur se porta toujours bien?

— Tu ne le sais que trop, misérable Tartufo! murmura-t-il tout bas avec colère; mais, reprenant son calme du premier moment: — merci, elle va très bien, elle sera très heureuse de vous voir.

Il se remémorait ensemble, riant comme deux bons camarades, et regagnèrent la maison de Pascal.

— Ma chère sœur, dit ce dernier en entrant, je te présente un de nos aimables parisiens, qui veut bien nous faire l'honneur d'une petite visite.

— C'est bien aimable à vous, monsieur, reprit-elle en rougissant et en palissant tout à tour. Est-ce que monsieur Pierre nous fait aussi l'honneur d'accepter à dîner?

— Ma sœur! une heureuse idée que j'appuie de toutes mes forces.

— Merci mille fois, mais mes amis... — Mon Dieu! pour une fois vos amis sauront bien excuser votre absence, et j'espère que vous ne refuserez pas d'accepter notre modeste repas. Il est vrai que vous n'aurez peut-être pas un aussi bon dîner que chez vous, mais croyez bien qu'il vous est offert de bon cœur.

Le plaisir de rester quelques instants de plus avec elle qu'il regretta déjà d'avoir séduite lui fit accepter la proposition d'Éléonore et de son frère.

— Et pour que vos amis ne soient pas inquiets, je vais les envoyer prévenir par le fils de notre voisin, dit Pascal.

Il appela le petit Julot, qui partit bientôt annoncer aux camarades de Pierre que ce dernier ne rentrerait pas dîner.

Le dîner fut gai, rien ne vint troubler la sécurité dans laquelle était plongé Pierre, que Pascal se fit un plaisir de faire boire un peu plus que de raison.

Sous prétexte de comparer la qualité des produits de diverses années, Pascal monta de la cave plusieurs bouteilles du bon vin d'André, qui ne tarda pas à surexciter l'esprit de son invité. Rien cependant dans les façons d'agir de Pascal ne dénotait une arrière-pensée. Le prétexte était naturel; on pouvait facilement supposer qu'un André s'en était donné à cœur joie.

La tête lui semblait alourdie, ses membres s'engourdissaient, pendant que Pierre devenait de plus en plus loquace.

Pourquoi avez-vous alors des idées autres que les miennes sur la Justice, sur la Société, sur l'Avenir, sur les Réformes sociales, sur le Socialisme, en un mot sur tout ce qui nous intéresse?

Vous ne prétendez pas maintenant que mes idées sont fausses et que seules les vôtres sont justes?

Car vous devriez tout de suite me montrer le critérium qui pourrait vous permettre de juger ainsi.

Il existe un critérium qui prouve au contraire que seules mes idées sont justes, et ce critérium c'est l'intérêt général.

Toutes nos idées politiques et sociales nous sont dictées par cet intérêt général.

Toutes les vôtres ne respirent que l'intérêt particulier et n'ont pour but que l'intérêt d'une classe restreinte au détriment d'une autre classe plus nombreuse.

Il n'y a au fond rien d'étonnant que vos notions sur la Justice et sur la Société soient différentes des miennes.

Vos intérêts de membre de classe possédante et dirigeante, vos désirs de bourgeois satisfait, les préjugés sociaux sans nombre, l'instruction capitaliste qui vous a été inculquée, la morale égoïste actuelle que vous suivez encore, tout cela a contribué à vous donner une conception fautive de la Justice et de la Société sans vous procurer les moyens de voir que vous étiez dans l'erreur.

Je vous considère, vous voyez, comme étant absolument de bonne foi, et, allant plus loin, je ne vous rends même pas responsable de votre fautive conception de la Justice, de vos mauvaises idées sociales.

Pour moi les hommes sont irresponsables. Si je ne respecte pas l'injustice que vous professez, les erreurs que vous défendez, je ne vous en respecte pas moins comme individualité humaine.

Vous êtes le produit mauvais d'un milieu mauvais, voilà tout. C'est à nous à faire ce milieu bon pour faire de vous un bon produit!

Vous n'êtes pas responsable des idées que vous me soumettez. C'est à nous à passer outre.

Tout nous prouve que nous avons raison de poursuivre notre but et rien ne nous démontre que nous n'avons pas la bonne et vraie conception de la Justice sociale.

Nous voulons combattre pour la Justice, et si nous ne l'avions pas trouvée, il est bien clair et bien évident que nous la chercherions toujours et que nous ne serions pas encore entrés en lice.

DERNIER ARGUMENT

Lorsqu'un jeune socialiste discute un peu serré avec un opportuniste plus âgé

refuser l'offre amicale de son hôte.

Le temps était superbe. Pascal fit partir devant Pierre et sa sœur, qui descendirent la grande rue jusqu'aux Tilleuls, pendant qu'il allait les rejoindre sur le bord de la Seine, par la ruelle qui se trouve un peu au-dessus de l'Eglise.

Cette partie du village était, comme elle l'est encore aujourd'hui, la moins fréquentée; aussi montèrent-ils tous les trois dans le canot de Pascal sans que personne ne les vit.

Les deux hommes prirent les rames en main; Pierre alluma un cigare, après en avoir offert un à son compagnon qui le refusa.

— Je partage complètement votre avis, dis-je en l'interrompant; l'usage du tabac me paraît plus nuisible qu'utile à l'homme; mais c'est la grande mode et il faut bien suivre la mode. Continuez votre récit, je vous prie, il m'intéresse beaucoup.

— Le continue: Ils montèrent lentement la Seine jusqu'à l'Osje, et malgré le charme enivrant de la soirée, on sentait un état de gêne et de malaise parmi les promeneurs.

En vain la lune cristallisait de ses rayons argentés la surface des eaux, où scintillaient le miroitement d'une pléiade d'étoiles; en vain les oiseaux de nuit, perchés sur les arbres de l'île, faisaient retentir l'espace de leurs longs cris, semblant saluer la chute du jour et l'apparition des ténèbres; en vain les grenouilles caressaient dans le lointain; en vain le mugissement des vagues qui tombaient en bouillonnant au barrage de Con-

terville, de s'occuper des rectifications et variantes au projet dont MM. les ingénieurs ont été chargés de faire les études.

Quant à nous, nous sommes heureux de ce retard, qui permettra aux habitants de la Côte, plus spécialement à ceux de Renaison et à tous les intéressés, de se rendre mieux compte de la situation et de donner leur avis sur un nouveau projet que nous avons été surpris de voir surgir inopinément, sans que dans l'enquête il en ait été question, lequel, suivant nous, ne servirait qu'à détourner l'attention, à éviter pour de longues années et peut-être pour toujours de faire passer la ligne par Renaison. Nous voulons parler de l'embranchement sur Ambierle, proposé par M. Roland de Ravel, dans le rapport supplémentaire de M. le Préfet.

Il est évident que ce nouveau projet est une modification importante aux conditions acceptées; qu'il imposerait un allongement kilométrique et un surcroît de matériel et de personnel peu en rapport avec le rendement; que la compagnie ne l'accepterait pas sans compensation, pour être exécuté de suite; qu'on serait obligé de le classer dans la catégorie du deuxième réseau dont, paraît-il, il ne fait pas même partie. Il en résulterait que pour vouloir en apparence donner satisfaction à toute la Côte, on causerait, sans compensation, un très grand préjudice à sa partie la plus intéressante et la plus importante.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Quant à nous, nous sommes heureux de ce retard, qui permettra aux habitants de la Côte, plus spécialement à ceux de Renaison et à tous les intéressés, de se rendre mieux compte de la situation et de donner leur avis sur un nouveau projet que nous avons été surpris de voir surgir inopinément, sans que dans l'enquête il en ait été question, lequel, suivant nous, ne servirait qu'à détourner l'attention, à éviter pour de longues années et peut-être pour toujours de faire passer la ligne par Renaison. Nous voulons parler de l'embranchement sur Ambierle, proposé par M. Roland de Ravel, dans le rapport supplémentaire de M. le Préfet.

Il est évident que ce nouveau projet est une modification importante aux conditions acceptées; qu'il imposerait un allongement kilométrique et un surcroît de matériel et de personnel peu en rapport avec le rendement; que la compagnie ne l'accepterait pas sans compensation, pour être exécuté de suite; qu'on serait obligé de le classer dans la catégorie du deuxième réseau dont, paraît-il, il ne fait pas même partie. Il en résulterait que pour vouloir en apparence donner satisfaction à toute la Côte, on causerait, sans compensation, un très grand préjudice à sa partie la plus intéressante et la plus importante.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

Nous aurions désiré voir étudier le passage par Renaison, réclamé par plusieurs municipalités et par de nombreux signataires dont on a affecté de ne tenir aucun compte; sauf à réserver pour plus tard l'embranchement sur Ambierle, à partir de Renaison.

Le projet de M. Roland de Ravel nous fait redouter une fin de non recevoir, parce que pendant qu'on étudierait et discuterait le nouveau embranchement sur Ambierle, la ligne par St-André s'exécuterait et Renaison serait laissée de côté jusqu'aux Calendes Grecques.

Nous persistons à croire que le meilleur tracé, serait de se servir de la route de Renaison, sauf à contourner la grande côte au sortir de Roanne, et nous engageons M. Roland de Ravel à ne pas se buter à un système préconçu. Si ce tracé présente certaines difficultés, il est possible d'y remédier comme, par exemple, d'élargir légèrement la route sur une certaine longueur. On s'occuperait ensuite le plus tôt possible de l'embranchement sur Ambierle qui n'est compris ni dans le premier ni dans le second réseau.

(La fin au prochain numéro.)

Feuilleton du RÉVEIL ROANNAIS

LA LÉGENDE

DU

PONT DE LA FIN D'OISE

Nouvelle

Par TRESLAUT

3

Comme il revenait de Chanteloup, en conduisant en laisse le cheval qu'il venait d'acheter, il rencontra les deux jeunes couples, les compagnons de Pierre.

Après avoir renouvelé connaissance avec eux, il parut surpris de ne pas voir leur ami qui avait l'habitude de les accompagner dans toutes leurs excursions.

— Notre camarade était souffrant, répondit Lucien, il a voulu rester à la maison.

— Je ne sais ce qu'il a depuis quelques jours, mais il a l'air inquiet, ennuyé, il est tout je ne sais comment, ajouta Irma.

— Je crois que l'air du pays lui est mauvais, bien que son petit vin nous paraisse à nous très agréable, dit Pauline.

— Mais vous ne voyez donc pas que c'est le chagrin d'être éloigné de sa femme et de son petit bébé; heureusement que nous partons après demain.

— Comment vous nous quittez si tôt?

— Il le faut bien; la femme de notre ami revient dans quatre jours de chez ses parents en Bourgogne, où elle est allée passer

ne pas les comprendre pour les besoins de sa cause, nous finirons par nous persuader que ce n'est peut-être pas sa faute, mais qu'elle ne comprend réellement pas, et nous n'aurons plus qu'à la plaindre.

Elle confond tout : les chiffres, les choses, les hommes; elle prend les uns pour les autres et finit par ne plus se comprendre elle-même, il est donc impossible de la suivre.

Nous nous serions abstenus d'en parler aujourd'hui sans un petit entrefilet adressé au Réveil qui voudrait être menaçant et qui n'est que ridicule.

En réponse à une accusation odieuse, nous avons formulé certaines observations sur les rapports commerciaux de l'Union avec l'ancien conseil; celle-ci nous met en demeure de nous rétracter ou de prouver. Nous n'avons rien à rétracter, et nous ne sommes pas assez naïfs pour jeter notre poudre aux moineaux.

Lorsque le moment nous paraîtra venu de donner des explications, nous n'y manquerons pas. Non seulement les menaces de l'Union ne nous effraient pas, mais nous serions heureux si elle voulait les mettre à exécution.

Puisque nous parlons d'elle, donnons encore une preuve de la manière dont elle renseigne ses lecteurs. La session du Conseil général n'a pas été de son goût, elle abrège; elle passe sous silence le discours du président d'âge qui a bien, au moins, la valeur de celui du président élu, elle glisse sur la nomination du bureau où ses amis les opportunistes ont reçu une verte leçon; elle ne dit mot de l'incident Girodet ni de l'échec du Préfet dans l'affaire de la voirie et des ponts et chaussées. Une demi colonne lui suffit pour le moment, elle prend le temps de réfléchir pour la suite.

Le Journal de Roanne dans sa seconde édition de son numéro du 24, paraît vouloir nous prendre à parti pour l'insertion dans notre journal de la lettre de M. le Dr Marula. Nous pourrions, peut être, avoir à lui donner des explications si nous avions accompagné cette lettre d'un commentaire, si nous avions formulé une approbation ou un blâme. Nous avons publié un document pour tenir nos lecteurs au courant, sans donner notre appréciation.

Lorsqu'on nous attaque, nous savons nous défendre, et nous reconnaissons que M. Souchier est de force à en faire autant. Quelle idée se forme-t-il donc de la Presse? Croit-il qu'elle doive servir d'éteignoir pour cacher aux lecteurs les incidents locaux? Cependant le chroniqueur de son journal ne se gêne guère, et souvent il abuse de toute liberté; il se plait à tout propos et à propos de rien, sans aucun contrôle, à imaginer des histoires qui ne relèvent pas toujours du savoir-vivre. Plus que tout autre il aurait besoin de plus de réserve.

CHRONIQUE LOCALE

Cour d'assises de la Loire. — Liste des affaires à juger pendant la session de la Cour d'assises de la Loire qui s'ouvrira le 1er septembre, sous la présidence de M. Alliod :

- Lundi 1er septembre. 1re affaire, Pitaval Jean (vol qualifié), ministère public : M. Bigot; défenseur : M. Lafay. 2e affaire, Deyrieux Pierre (attentat à la pudeur); ministère public : M. Cabanes. Mardi, 2. 1re affaire, Viallard Clément (attentat à la pudeur); ministère public : M. Pradier; défenseur : M. Lafay. 2e affaire, Moulin Pierre (attentat à la pudeur); ministère public : M. Bigot; défenseur : M. Dupin. Mercredi, 3. Bourcier, femme Buisson (incendie volontaire); ministère public : M. Pradier; défenseur : M. Lafay. Jeudi, 4. 1re affaire, Bastien Pierre (attentat à la pudeur); ministère public : M. Pradier; défenseur : M. Souleau. 2e affaire, Ceyrat Pierre (attentat à la pudeur); ministère public : M. Cabanes; défenseur : M. Souleau. Vendredi 5, et samedi, 6. Thevenin Jean et Giacomette Mathieu-Benoit (assassinat et vols qualifiés); ministère public : M. Bigot; défenseurs : M. Dupin pour Thevenin, et M. Lafay pour Giacomette. Lundi, 8. Brissaud, Camille, Othenin (faux, vol, complicité); ministère public : M. Cabanes; défenseurs : M. Germain de Montauzan, Portier et Rouche. Mardi, 9. Furnon Jean-Baptiste, Bayon Antoinette (vols qualifiés et complicité par recel); ministère public : M. Pradier; défenseurs : M. Dusser pour Furnon, et M. Dupin pour la femme Bayon.

La Chasse. — C'est aujourd'hui dimanche que la chasse s'ouvre dans notre département. Beaucoup de personnes ignorent sans doute qu'en tuant un moineau elles s'exposent à une amende de 100 ou 150 fr.

Il n'est donc pas inutile, au moment de l'ouverture de la chasse, de rappeler au public qu'en vertu des ordonnances de 1862 et 1888, il est interdit de détruire des oiseaux dont la taille est inférieure à celle de la caille, de la grive ou du merle. Toutefois, en temps de chasse, on peut tirer sur lortolan, l'alouette-lulu, le becfigue et le mortoux ou cul-blanc, mais c'est tout.

Brevet élémentaire. — Par arrêté ministériel, la deuxième session du brevet élémentaire, qui devait s'ouvrir dans les départements le 27 octobre, s'ouvrira le lundi 29 septembre. Rien n'est changé en ce qui concerne la date d'ouverture de la session d'examen du brevet supérieur (aspirants) ni celle des sessions d'examen des aspirantes (brevet élémentaire et brevet supérieur).

Postes et télégraphes. — A la suite d'une entente qui est sur le point d'aboutir entre l'Etat et les compagnies de chemins de fer, les employés des postes et des télégraphes voyageront à demi-tarif.

Le Marché de Vendredi. — Prix des denrées alimentaires : beurre, 2 f. 30 le kilo; œufs, 0 f. 75 la douzaine; poulets, 1 f. 50 le kilo; pèches, 0 f. 75 le kilo; poires, 0 f. 60 le kilo et les pommes de terre, 2 f. 25 l'hectolitre.

A la Halle aux blés il a été vendu 127 doubles décalitres de froment au prix moyen de 3 f. 70 et 61 doubles décalitre de seigle à 2 f. 25.

Sur le marché des bestiaux il a été vendu 100 veaux au prix moyen de 95 fr. les 100 kilos; 30 moutons à 90 fr. les 100 kilos et 108 porcs à 108 fr. les 100 kilos.

La catastrophe de Verpillieux du 3 juillet 1889. — Nous venons de recevoir le compte-rendu des opérations du Comité de distribution de secours aux familles des victimes.

Ce compte-rendu est un travail complet. Suivant un tableau très détaillé, il reste en caisse, soit en valeurs, soit en espèces, la somme de 729,399 fr. 11 centimes.

Il est établi que les secours pourront être continués pendant dix ans encore aux veuves et aux ascendants, et aux enfants jusqu'à l'accomplissement de leur seizième année. Les secours aux victimes de cette catastrophe ne sont pas aussi considérables qu'on se plaît à le faire croire, malgré la somme de 800,000 francs rassemblée pour eux, puisque le comité ne pourra payer pendant 10 ans que 15 francs par mois aux veuves non remariées, 10 francs par mois aux enfants jusqu'à l'âge de 16 ans et 10 francs par mois aux ascendants vieux et infirmes. Il faut convenir que c'est bien peu.

On a encore moins donné pour les victimes du puits Villebaud qui ne sont pas moins intéressantes. Si des premiers et infructueux secours ont été donnés, c'est grâce à une parisienne, à une femme de grand cœur, à Mme Severine. On devrait s'inspirer de cet exemple.

Nous engageons nos amis à faire un nouvel effort et à verser encore quelques gros sous pour venir en aide à ces malheureuses victimes du grisou.

Souscription en faveur des victimes du grisou. — Souscription faite dans les bureaux des Ponts et Chaussées. 76 50

Foires de la semaine. — Lundi 1er, Mizerieux, St-Dier-sous-Rochefort, Fourneaux, St-Marcel-de-Felines, Villerest, Apinac, Pélussin, Chambon-Feugerolles. Mardi 2, Saint-Maurice-sur-Loire, Régnv, Périgneux, St-Jean-Soleymieux, La Clayette. Jeudi 4, Rensaison, Maringes, Naux. Vendredi 5, St-Marcel-d'Urfé, St-Bonnet-le-Château. Samedi 6, Bouthéon, St-Just-sur-Loire.

Fêtes d'aujourd'hui. — Dimanche 31, Montagny, Bussières, Régnv, Roanne (Faubourg-Clermont et place du Château).

Pas de suite. — La lettre de M. Marula à M. Souchier a donné lieu à de nombreux commentaires. Tout le monde pensait qu'il y aurait un duel sur le tapis. Il n'en a rien été. Des témoins ont bien été nommés, mais nous devons dire que leur mission n'a pas été lourde. On s'est contenté de part et d'autre, de quelques explications sommaires.

Tout d'abord M. Souchier s'est écarté de l'affaire en se déclarant étranger aux entrefilets dont M. Marula avait à se plaindre. Il a désigné M. Ferlay comme étant l'auteur responsable. Ce dernier a adressé alors à l'un des témoins de M. Marula une lettre explicative qui n'est absolument qu'une lettre d'excuses.

L'affaire en est là. Nous pouvons ajouter qu'elle est terminée. Et ce duel ne sera qu'un duel avorté.

Les fêtes à souhaiter. — Samedi 30 août. — Agile, Fantin, Fiacre, Gaudens. Dimanche 31. — Aristide, Isabelle, Optat, Paulin, Raymond. Lundi 1er Septembre. — Firmin, Gédéon, Gilles, Josué, Leu. Mardi 2. — Calliste, Antonin, Etienne, Juste, Lazare. Mercredi 3. — Dorothee, Grégoire, Verène. Jeudi 4. — Candide, Gerbert, Hermione, Ide, Marin, Rose, Rosalie. Vendredi 5. — Anseroy, Apollin, Bertin, Donat, Laurent, Justinien, Loup, Urbain.

Anciens Soldats de Crimée. — Le banquet des anciens soldats de Crimée aura lieu chez M. Rivet restaurateur rue Ste-Elisabeth, à 1 heure précise. Les personnes qui ne se seraient pas fait inscrire sont priées de venir chez MM. Pignaud, Racommat et Bidault, cafetiers. La moisson. — On lit dans le Journal de l'Agriculture : C'est au milieu de conditions favorables que la moisson s'achève. Les appréciations que nous avons données jusqu'ici se confirment de plus en plus. Dans une partie de la région méridionale et dans la région centrale, qui n'a pas été atteinte par les violents orages du mois de juillet, le rendement est généralement bon, non pas exceptionnel, mais suffisant pour être considéré comme celui d'une année moyenne. Dans la plupart des exploitations, les blés sont rentrés, battus et même vendus; c'est avec une véritable fièvre qu'on a procédé aux battages, dans quelques départements, pour subvenir aux besoins des

meuniers qui n'avaient plus d'approvisionnement, et pour profiter de la hausse temporaire que ces besoins excessifs ont provoquée. Cette hausse a maintenant disparu, et les cultivateurs qui ont été le plus éprouvés, là où la moisson a été la plus retardée, en même temps que réduite, seront ceux qui n'auront pas pu profiter de cette circonstance. La qualité générale du grain, sans être exceptionnelle, est généralement bonne; j'ai assisté dans le département de l'Indre, à des battages où le grain venu en terre calcaire très sèche donnait un poids régulier de 78 à 80 kilog. à l'hectolitre. La valeur de la coupe hâtive du blé, suivie de la mise immédiate en moquette, s'est nettement accusée cette année; on m'a montré des échantillons de grains d'un même champ dont une partie avait été coupée en suivant cette méthode, tandis que l'autre avait été coupée à maturité complète : le grain des gerbes mises en moquette était plus et régulier, celui des gerbes coupées tardivement était maigre et ridé, parce qu'il avait subi, dans les derniers jours qui ont précédés la moisson des coups de soleil intenses. La valeur de la méthode ressortira de plus en plus, j'en suis convaincu, de l'ensemble des faits observés. Outre qu'elle constitue une sorte d'assurance contre les accidents qui peuvent survenir, elle présente d'ailleurs un immense avantage, celui de donner, en temps ordinaire, de l'élasticité aux travaux de la moisson, pour lesquels on est toujours bousculé.

La pêche à la ligne. — Il est à croire que la pêche à la ligne offre un bien grand attrait, si l'on considère le nombre des personnes qui se livrent à cet exercice.

Pour moi, être seul avec un ami, dans l'oubli de toutes choses, ne penser à rien de sérieux, est une distraction qui n'est pas du goût de tout le monde, mais à laquelle je donne volontiers la préférence.

Abrités contre le soleil brûlant, sous les saules qui bordent la rivière, nous passons des heures entières à regarder un petit morceau de liège, flottant sur l'eau, sans que rien ne puisse nous distraire, ni écarter notre regard de ce point fascinateur.

Le moindre mouvement qu'il fait nous cause un singulier plaisir, et la déception survient aussitôt qu'il s'arrête. S'il devient plus fort, si s'enfonce, alors, par un mouvement que l'on ne peut maîtriser, la ligne est tirée avec trop de vivacité, et laisse quelquefois dans l'eau le fil et le poisson.

Mais quel plaisir, lorsqu'un bout, se balance, en se débattant, un beau goujon long de dix centimètres; la crainte de le perdre nous fait quelquefois négliger la précaution essentielle : celle de ne pas tomber dans l'eau.

A ce sujet, permettez-moi de vous raconter une petite anecdote qui m'est arrivée hier. Il faisait très chaud, j'avais jugé prudent de me mettre à l'ombre de jeunes pousses de saules.

L'endroit était bien choisi pour y faire une bonne pêche. Le chemin de fer près duquel je me trouvais, a fait un enrochement pour garantir sa chaussée, contre la rivière qui s'y jette toute entière, et forme en cet endroit un tournant d'une certaine profondeur.

J'étais là, depuis une heure, le bouchon était d'un calme désespérant. Décidément ça ne mordait pas. Sans l'ardeur du soleil je serai parti.

C'était peut-être l'appât qui ne valait rien? Sur le conseil d'un collègue, je m'étais muni d'un petit poisson métallique, et la profondeur de l'eau me fit penser à pêcher d'une autre manière. J'attachai mon poisson métallique au bout de ma ligne et la lançai dans l'eau, en lui imprimant le mouvement qui m'avait été recommandé par monsieur mon confrère.

Pendant dix minutes je ne pris rien, malgré le zèle et la précaution que je prenais à promener mon appât; quand tout à coup, ma ligne, en passant sur le bord, est arrêtée. Etait-ce une herbe? Etait-ce un poisson? Je ne savais pas. Cependant je sens que quelque chose l'emporte, l'émotion me gagne, je m'emporte aussi. Je tire plus fort. Mais hélas! la manche de ma ligne casse et tombe à mes pieds dans l'eau. Mon premier mouvement est de le rattraper; je mets les pieds sur une pierre peu solide, elle roule et moi je la suis sans pouvoir me retenir, et sans autre mal qu'une petite écorchure.

Il faisait chaud, l'eau était profonde, j'avais peu de vêtements, et la ligne avait disparu. Je profitai de l'occasion pour faire une pleine eau, à laquelle depuis longtemps je ne m'étais pas livré. J'arrivai vers mon ami qui était beaucoup plus bas, auquel je contai l'aventure qui le fit rire, mais qui aurait pu être dramatique si c'eût été à lui que la chose lui arrivait.

Tout mouillé, je rentrai chez moi. Ce matin, ô passion de la pêche! je retournai au même endroit, mais quelle n'a pas été mon étonnement en apercevant cinquante mètres plus haut, le tronçon de ma ligne qui flottait sur le bord. Vite je m'en empare et je tire. Enroulée à l'aspérité d'une roche, j'aperçois une énorme couleuvre à laquelle je faisais relever la tête chaque fois que je tirais la ligne.

Etant retiré, nous l'avons tué facilement, elle mesurait 82 centimètres de longueur.

vent on leur attribue l'insuccès des couvées et c'est presque à tort, car des œufs très frais peuvent voyager sans danger pour la reproduction. Certes, si nous avions à choisir entre des œufs venant de notre basse-cour et d'autres ayant fait 50 ou 100 heures, nous prendrions assurément les premiers; mais la perspective d'un voyage ne nous arrêtera jamais pour nous procurer des œufs de telle ou telle race.

D'après toutes ces données, nous conseillerons aux personnes qui veulent faire de grandes couvées et qui seront forcées d'acheter les œufs, de bien étudier les fermes et la position des basses-cours.

On ne saurait trop apporter de soins au choix des œufs que l'on veut mettre couvrir. On les choisira d'abord le plus frais possible; après huit jours de ponte, nous n'y avons plus grande confiance, à moins qu'il n'ait été conservés soigneusement dans le grain et que la déperdition dans l'œuf ne soit pas trop sensible.

On écartera aussi les trop gros ou les trop petits; une grosseur moyenne est préférable; les difformes ou ondulés seront également rejetés.

Puis au moment de mettre couvrir les œufs, nous recommandons une méthode pratiquée en Normandie et qui nous a réussi parfaitement; elle consiste à les mouiller dans l'eau presque tiède, eau dégraissée, à les essuyer et les mettre couvrir immédiatement; cette préparation enlève les parties sales et grasses de la coquille, et par ce fait aide la chaleur et l'humidité à pénétrer dans l'œuf.

Connaissances utiles. — Procédé pour faire grossir les poires et les pommes. — Un journal italien (Gazz. del contadino) indique comme déterminant une augmentation de volume dans les poires et les pommes le procédé suivant qui, s'il est efficace, serait très facile à mettre en usage avec profit.

On fait, dit-il, une solution de sulfate de fer vulgairement appelée couperose verte ou vitriol vert, dans la proportion de trois grammes de ce sel pour un litre d'eau. Pendant que le fruit se développe sur l'arbre, on le mouille avec cette solution au moyen d'une éponge qui en est imbibée. Il faut répéter cette opération quatre fois pendant le développement du fruit. Le sulfate de fer employé à faibles doses agit comme excitant de la végétation; aussi les poires et les pommes qui, pendant leur formation, ont été soumise ainsi à son action ont-elles, assure le même journal, à leur maturité, un volume notablement supérieur à celui des autres fruits des mêmes arbres qu'on a laissé suivre la marche naturelle de leur croissance.

Le corbeau est-il un animal nuisible? — Tandis que la chasse de cet oiseau est autorisée sur tout le territoire français, le ministère de l'Agriculture des Etats-Unis fait une enquête pour être fixé à cet égard. Voici les arguments invoqués jusqu'ici pour et contre :

Le corbeau cause un tort considérable aux moissons en se nourrissant de semences de céréales et de graminées; il détruit en quantité considérable les œufs et les petits des oiseaux domestiques et il fait la guerre aux insectes utiles.

Mais, d'un autre côté, il détruit nombre d'insectes nuisibles; il fait une guerre acharnée aux petits rongeurs qui dévorent les moissons; il se charge du nettoyage de la voirie et purge d'immondices les abords des villes.

Le bien l'emporte-t-il sur le mal? C'est ce qui reste à décider.

Tribunal correctionnel. — Il n'y a pas eu audience vendredy au Tribunal correctionnel. On a seulement jugé un flagrant délit. Le nommé Parret Vincent, âgé de 64 ans, sans domicile, a été condamné à trois mois de prison pour habitation d'aliments.

Dans la rue. — Le nommé Rollin Henri, qui du Bassin, numéro 7, a perdu, samedi dernier, vers dix heures du matin, dans la rue Beaulieu, une pièce de 5 francs. — Le sieur Andrieux, manufacturier, demeurant boulevard de la Livette, a perdu le même jour, de son domicile à l'hospice un billet de banque de 100 francs.

Pour le monument des combattants de 1870-71. — Liste recueillie à Néronde par les soins de M. Réal, maire, conseiller général. Subvention de la commune de Néronde..... 38 » Subvention de la commune de Régnv..... 20 » Liste recueillie au faubourg Mul-sant, par MM. Petitbout et Lachaze..... 39 10 Listes précédentes..... 11.911 40 Total..... 12.058 20

Assemblée générale de la Société des Combattants de 1870-71, du 24 courant. Dans cette réunion, M. Lachaze, vice-président, a envoyé sa démission qui n'est pas acceptée, et à l'unanimité sa révocation est votée.

M. Longfay est nommé vice-président en remplacement de M. Lachaze. M. Cholet est nommé trésorier en remplacement de M. Longfay. M. Peloux est nommé trésorier-adjoint en remplacement de M. Merlin. M. Carteron est nommé membre de la commission du contrôle. La réunion adopte à la majorité des membres présents que les frais de la fête annuelle seront pris sur la caisse de la Société. Tout sociétaire qui sera à jour à l'époque de la fête recevra sa carte du banquet; tout sociétaire nouveau qui n'aurait pas un versement de 12 francs sera obligé de le compléter ou de payer ses frais de fête. Les membres honoraires seront invités et participeront gratuitement à la fête et au banquet. L'assemblée décide qu'à l'avenir chaque sociétaire sera prévenu par la voie de la poste pour les réunions et communications nécessaires. La commission du contrôle donne connaissance de son rapport, qui est adopté; M. Franc, membre de cette commission fait l'éloge du bureau pour sa bonne gestion.

Nelly, cafetiers, même rue. — Contre les nommés Genette Antoine, 48 ans, journalier, rue des Ecoles, 9, Jacques Claudine, veuve Allier, 67 ans, rue Rabalais, 16, pour injures verbales et violences légères réciproques. — Contre le nommé Dégoulange Jean, 19 ans, boucher, à Saint-Forgeux-Lespinasse, dont le chien a mordu la nommée Parigny Joséphine, femme Beau, couturière, demeurant rue Paul Bert.

— Contre la nommée Baudinat Annette, femme Madignier, âgée de 28 ans, ménagère, et la femme Duret, âgée de 55 ans, sans profession, demeurant toutes deux rue de Clémont No 45, pour injures verbales réciproques. — Contre les nommés Labouret Mathieu, âgé de 47 ans, représentant de Commerce, demeurant à Varennes et Morles Claudius, âgé de 27 ans, coiffeur, demeurant rue de Clémont No 45, pour injures et violences légères réciproques.

— Contre les nommés Allier Claude, 33 ans, journalier, rue Rabalais, 15, et Genette Antoine, 19 ans, journalier, rue des Ecoles, 9, pour violences légères réciproques.

CHRONIQUE REGIONALE

Chauffailles. — Le 14 septembre 1889, après une grève de six semaines, les ouvriers de la maison Vieillard, Gaineaud et Chartron, représentés par M. Mizeat, Chauffailles, parvinrent, malgré des difficultés sans nombre, à avoir de leurs patrons un tarif signé de ces patrons et de ce contremaître, ainsi que des membres de la chambre syndicale, mandatés à cet effet par les ouvriers intéressés.

Mais les jours suivants, M. Mizeat, contre-maître du tissage mécanique s'empressa d'en faire un autre au rabais, bien entendu. La pyre arrive. Ces pauvres ouvriers qui croyaient avoir été augmentés sont toutes étonnées de voir la mauvaise volonté de M. Mizeat à leur donner le salaire convenu sur le tarif.

Une soixantaine vont se plaindre au délégué de la chambre syndicale, qui croit cette dernière en droit de faire respecter les conventions qu'elle a signées avec ces messieurs pardevant M. le Sous-Préfet de Charolles, qui a même posé sa signature sur la dite convention.

La chambre syndicale mande, par trois fois différentes, M. le directeur Mizeat à comparaître devant la justice de paix de la localité; mais ce monsieur, qui est plus soucieux d'exploiter les ouvriers que de leur payer ce qu'il leur doit, ne se présente pas.

Ni les plaintes ni les menaces, rien ne lui fait. Un délégué est nommé d'urgence pour porter les plaintes des ouvriers au Tribunal de Commerce de Charolles.

Le Tribunal de Commerce reconnaît la valeur du syndicat, et condamne Messieurs Vieillard, Gaineaud et Chartron à tous les dépens, à une indemnité de 3,000 francs et au paiement du tarif aux ouvriers, qui se montait au total, à cette date, pour les 60 ouvriers ayant réclamé, à la somme de 1,000 francs.

MM. les patrons, qui ne cherchent qu'une chose, violer les tarifs et faire tomber les chambres syndicales par tous les moyens possibles, d'après le jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Charolles, n'avaient donc qu'à payer leurs ouvriers au prix du tarif, et il n'y avait plus qu'à faire l'expertise pour se rendre compte du montant de la somme retenue à chaque ouvrier individuellement. Mais pas du tout. Les patrons au lieu de s'exécuter et de payer, ont fait appel au jugement de Charolles, afin de rejeter la demande de la chambre syndicale.

La Cour de Dijon a pris fait et cause contre le syndicat, car au lieu de confirmer le jugement de Charolles comme nous l'assurait notre avocat, M. Rouget, elle a rejeté notre demande, tout en reconnaissant au syndicat le droit d'ester en justice, d'après les articles 1856, 1837 et 1859 du Code civil.

La Cour, après quelques paroles qui sont continuellement des oui et des non, condamne le syndicat aux dépens d'appel et de première instance, et reconnaît aux ouvriers le droit de réclamer elles-mêmes, individuellement leur salaire. Voilà ce que la Cour a décidé. Beau jugement à encadrer et à conserver précieusement.

Comment voulez-vous qu'une ouvrière intente un procès à son patron? C'est impossible. Elle n'obtiendrait qu'une chose certaine, son renvoi immédiat de la fabrique. Ce jugement ne nous étonne pas le moins du monde.

Il prouve une fois de plus ce que nous avons toujours dit, que la justice n'existerait pour les pauvres que lorsqu'ils sauraient se faire justice eux-mêmes en prenant leurs affaires en mains et en se passant de tout ceux qui aujourd'hui les volent pour vivre à leurs dépens.

Charliou. — Le concert que nous avons annoncé pour dimanche dernier à Charliou a admirablement réussi. Ces veinards de Charliendins sont trop heureux qu'on leur offre l'occasion de se payer des Concerts que les plus grandes villes s'estimeraient heureuses d'avoir. Les trois élèves du conservatoire ont bien débuté; le jeune Guichard donne de sérieuses espérances. Quant à M. Séguin il est presque inutile de dire que, comme toujours, il a été parfait. Madame Sonneroy-Martin a soulevé des tonnerres d'applaudissements; un vrai et grand succès.

On craint que ce ne soient là des signes précurseurs d'une grande éruption. Si l'on tient compte des révolutions atmosphériques on comprendra la crainte qui s'est emparée des voisins du terrible volcan. Beaucoup de napolitains font à la hâte leurs préparatifs de départ.

Comment les Puissants s'amuse-t-ils. — Pendant toute une semaine, la maison de Navaz Yung, un personnage très important de la cour du nizam de Hyderabad, s'est occupé du mariage d'un couple de pouceps. La cérémonie a été célébrée avec un luxe insensé et avait pour seul but de distraire la petite fille du nabab.

Voilà à quoi peuvent se distraire ces gens-là quand ils ne s'occupent pas de faire tuer les gens. Nous les aimons mieux que féroces.

Louise Michel à Londres. — Un public très nombreux se pressait lundi dans la salle d'un club populaire de Londres, pour entendre Louise Michel.

Au centre de la scène flottait un large drapeau rouge et, de chaque côté, des bannières portant des inscriptions révolutionnaires. Louise Michel a prononcé un éloquent discours sur l'avènement de la révolution sociale, à une date indéterminée, mais que l'héra certainement le mouvement gréviste actuellement en voie de progrès dans le Royaume Uni.

Elle s'est ensuite livrée à une violente attaque contre le gouvernement opportuniste de la République bourgeoise.

Mariage « fin de siècle ». — Nous avons déjà les jeunes gens qui prennent le soir de leur mariage; un train qui, à toute vapeur, les emporte vers le pays des rêves.

Nous avons eu — par les journaux — l'histoire du mariage en Balloon. Voici ce que deux amoureux; des Américains bien entendu; — il n'y a que des Américains pour avoir ces idées là, — ont voulu faire leur voyage de noces en bicyclette. Le journal américain qui nous apporte la nouvelle dit :

Les mariés portaient le costume de leur sport favori. Leur union ne fut pas plus tôt prononcée par le célébrant, que montés sur le même bicyclette, ils partaient joyeusement pour la première étape de leur voyage de noces!

Diab! Diab! nous comprenons le voyage de noces en chemins de fer, même en ballon. C'est fin de siècle. Mais, en bicyclette? Diab! Diab! Comment que... chut!

Une légende qui s'en va. — Elles partiront toutes ainsi les légendes qui ont bercé nos premiers ans.

Après bien d'autres, la légende de Guillaume Tell va disparaître emportée par l'esprit inquisitorial du siècle qui ne respecte rien.

Guillaume Tell n'a jamais existé. Nous apprenons que le gouvernement du canton de Schwyz vient de prendre une décision en vertu de laquelle le chapitre relatif à Guillaume Tell, à Gessler et au serment du Grütli sera biffé dorénavant des livres d'histoire en usage dans les écoles cantonales. Cette décision contraste avec celle que le gouvernement cantonal d'Uri avait prise, il y a quelques années, pour faire brûler l'ouvrage du savant Zurichois qui démontrait définitivement l'origine légendaire de ce fameux récit patriotique.

La chose nous vient de Suisse, et du moment que les Suisses eux-mêmes lâchent leur idole nous n'avons aucune raison de croire qu'ils ont tort.

Mais que va-t-on faire de l'opéra Guillaume Tell. Amis, secondés ma vaillance, etc., etc.

La statistique. — Il y a des gens qui n'ont pas grand chose à faire, et qui profitent de leurs loisirs pour rechercher combien il faudrait de pavés de 15 centimètres bout à bout pour faire le tour du globe.

Cette fois un staticien passablement patient vient de calculer quesi l'on mettait bout à bout tout ce qui est fabriqué de fil en une journée dans les filatures du comté de Lancastre, en Angleterre, on obtiendrait un fil qui ferait sept mille fois le tour du globe.

Il s'ajoute avec une mélancolie non dissimulée qu'il faudrait pour obtenir un fil qui nous relatât à l'étoile la plus rapprochée de notre planète, il faudrait le travail non interrompu de toutes ces filatures, durant quatre cents ans.

ECHOS & NOUVELLES

L'éruption du Vésuve. — Depuis quelque temps le Vésuve paraît être rentré dans une période d'activité. Un nouveau cratère s'est formé du côté de Pompéi et de Torre del Greco et un torrent de lave s'écoule vers les vallées avoisinantes. L'ouverture principale du cratère a une superficie de cinq cents mètres carrés environ; elle est entourée de trois autres ouvertures plus petites.

A Valle de Pompéi, on constate que les métaux, et surtout l'argent, se couvrent d'une patine, conséquence des exhalations sulfureuses du volcan.

travailleurs, pu être agréable aux parents et amis de messieurs nos dirigeants.

Comme toujours. — Les opportunistes ne perdent jamais l'occasion de récompenser leurs amis, et quand ils n'ont pas d'emploi ils en inventent.

Le gouvernement a l'intention de créer des emplois de commissaire français pour la délimitation de l'Ouest africain. On remarquera que MM. Hanotaux et Hausmann ont déjà été nommés à ce effet.

On a vu ce que nous apprennent les feuilles opportunistes.

Attention-nous à d'autres fantaisies. Les gens qui nous gouvernent ont le droit maintenant de s'occuper de l'Afrique: le favoritisme va s'y étaler en plein.

Journalistes. — N'est pas journaliste qui veut, mais dant tous les pays il y a des gens qui ont embrassé cette carrière.

Les uns sont devenus députés et les parlements Européens sont pour la plus grande partie composés de gens qui ont fait quelque chose dans les journaux.

Il est vrai que les prisons sont pleines, un peu partout aussi de journalistes.

C'est le lot, les honnêtes vont en prison, on en décore même de temps en temps.

Un écho du Japon nous apprend qu'il en est de même là-bas.

Aux dernières élections à la chambre, le représentant de Yokohama est le rédacteur du plus considérable des journaux japonais.

D'autre part, six journalistes ont été condamnés à diverses peines de un à quatre ans de réclusion.

Ils ont recouru contre le jugement, mais le recours a été écarté. Ces journalistes s'étaient engagés dans une polémique au sujet du régime de l'empereur Zimmoa, lequel avait été quelque peu maltraité.

Cet empereur, qui a fondé la dynastie des Nukados, vivait en l'an 660 avant J.-C.

Malgré que la civilisation Japonaise soit un peu arriérée il y a, on peut le voir, des Constans là-bas, comme ici.

FACIT INDIGNATIO VERSUM

Je suis né pacifique et je n'ai pas de haine, Mais quand je vois partout les gueux et les fripons Se jouer sans pudeur de la bêtise humaine, La colère m'emporte et je me fuis: Frappa!

Oui, frappa sans pitié du dos de la Satire Ce grand homme bête, pamphlétaire éboué, Qui vend son fiel aux sots que sa faconde attire, Ainsi qu'un charlatan sur ses tréteaux monté!

Frappa ce lourd pédant, odieux plagiaire Qui des plumes du gon se pare avec orgueil Et laisse en son gré mourir le pauvre hère Dont avec sa dépouille, il a franchi le seuil!

Frappa cet écrivain sans esprit, sans vergogne Qui rédige un journal dont est rougi Faublas, Se vantant hardiment de sa triste besogne. Et se rite des censeurs qu'il traite de plats plats!

Frappa cet incompris dont la crasse ignorance Critique avec aplomb les ouvrages d'autrui, Et qui taré, stérile, à cinquième impudence En juge sans appel de qui vaut mieux que lui!

Frappa ce financier, voleur fashionable, Qui sur le tapis vert de la Bourse a triché, Et conte aux vils flatteurs qu'il admet à sa table Comment l'or des gogos par lui fut empoché.

Frappa ce déclassé dont la fausse éloquence Prêche la liberté dans les clubs de Paris, Et qui s'il peut demain transgresser la France Remplira les prisons d'honnêtes gens proscrits!

Frappa ce gros bourgeois, renégat politique, Courtois tour à tour et des peuples et des rois Qui passant des salons sur la place publique, Pour de nouveaux serments n'a jamais trop de voix!

Frappa cet hypocrite au front grave et sévère, Qui gonit tous les jours des vices de son temps, Et fréquente, le soir, galant vicénaire Les temples parfumés des amours inconstants.

Frappa ce débauché qui, sentant la ruine, A sa porte et d'ailleurs élégant et bien né Préfère l'infamie à la sombre famine, Et refait sa fortune en épousant Phryné.

Frappa ce fils ingrat qui reniant son père, Honnête homme pourtant et de tous respecté, Change de nom et met à la porte sa mère, De crainte de rougir de sa simplicité!

Feuilleton du REVEIL ROANNAIS

Au Pays Noir

LE MORT VIVANT

NOUVELLE

I

Les événements avaient donc mis Mathieu Durand en relief. Les journaux parlaient tous les jours de lui, et comme tous ces journaux soutenaient les compagnies, puisqu'ils étaient tous les organes du capitalisme réactionnaire ou du capitalisme opportuniste, ils le chargeaient de toutes les crimes possibles et imaginables.

Se débarrasser de Mathieu Durand, c'était tuer la grève, c'était sortir l'intelligence du mouvement, c'était rendre au bague ses forçats, à l'enfer ses damnés.

C'est ce que voulaient les compagnies. C'est ce que fit le Parquet en poursuivant le dernier, l'un des plus fermes et des plus actifs soutiens de la grève.

Mathieu Durand ne fut pas étonné de se voir assigner à comparaître devant MM. les juges. Il s'y attendait tous les jours, comme le soldat qui va au feu s'attend à tout moment à recevoir une balle ennemie.

Accompagné de nombreux amis, il vint donc au Tribunal s'asseoir sur les bancs des accusés pour vols et autres

Frappa cette mâtresse intrigante et coquette Qui laisse ses enfants (advenue que pourra) Et vole son mari pour payer sa toilette Jusque au jour très prochain où l'amour la paiera!

Oui, frappa sans pitié, frappa tous ces couilles (tablets) Qu'ils soient enfin punis et que le fouet vengeur Laisse un large sillon au flanc des misérables, Et les fasse hurler de honte et de douleur! Germain PICARD.

TABLETTES DU PROGRÈS

DIS-MOI, VÉNUS.....

On vient, à ce qu'il paraît, de découvrir une erreur dans les calculs classiques du mouvement de Vénus.

Rien de commun avec la danse du ventre ni avec les gesticulations a posteriori des belles Fatimas qui passent, à tort ou à raison, pour casser les noisettes « en s'asseyant dessus ». Ce n'est pas de Vénus Aphrodite qu'il s'agit pour le quart d'heure: c'est de l'autre, de celle qui ciligne de la prunelle là-haut, au fond du ciel noir, — en un mot, de l'étoile du Berger.

Cette Vénus-là, les vieux messieurs déplorés qui suivent les petites planètes, le télescope vissé dans l'arcade sourcilieuse, le long des trottoirs pavés d'azur du firmament, et qu'on nomme « astronomes », croyaient la connaître à fond.

Dame! ils avaient cadastré mathématiquement sa figure, et même en avaient « tiré » des portraits photographiques, ressemblance garantie. Ils en avaient mesuré les moindres aspérités, dont quelques-unes, d'après Schrœter, atteignent une quarantaine de kilomètres un joli grain de beauté, dont le relief ne laisse pas d'être humiliant pour le Mont-Blanc, le Chimborazo, le Gaurishankar et autres piteuses taupinières.

Bref, ils s'imaginaient, de la meilleure foi du monde, n'avoir presque plus rien à apprendre sur son compte. Personne ne doutait que la brillante étoile, qui ne chemine qu'en tournant sur elle-même à perte de vue, à la façon des derviches tourneurs, ne dut accomplir sa révolution en vingt-quatre heures environ. Ça, c'était, depuis Jacques Cassini et surtout depuis Schœter (déjà nommé), un article de foi. Il s'était même rencontré en 1839, au collège Romain, un révérend père jésuite qui, plus méticuleux que les autres, avait poussé l'amour de la précision jusqu'à évaluer la durée exacte de chacune de ses pirouettes à vingt-trois heures vingt et une minute vingt et une seconde neuf mille trois cent quarante-cinq dix millièmes de seconde!!!

Il y avait bien eu quelques contradicteurs. C'est ainsi que, d'après Dominique Cassini, le propre père de Jacques, s'il n'en dépend pas d'une perturbation dans l'atmosphère de l'astre, puisque, tout comme sa sœur la Terre, Vénus a son aréole de gaz fluides, de nuages et de tumultueuses vapeurs? Comment savoir si, dans la série d'observations si longues, si patientes, si délicates et si compliquées que comporte nécessairement une pareille étude, — les jésuites du collège Romain n'ont pas fait, pour leur compte, moins de dix mille observations! l'astronome ne se serait pas, par hasard, d'une séance à l'autre, trompé de tache?

Joignez à cela le mouvement propre des taches elles-mêmes, dont on ignore encore la nature, les transformations qui s'opèrent subitement dans l'atmosphère terrestre traversée par le rayon visuel, les poussières et les fumées, les réfractions et les interférences, les détectivités de l'instrument et les troubles physiologiques inconscients de l'œil, toutes les causes extérieures et objectives d'erreur et toutes les illusions subjectives inhérentes au tempérament et à l'état physique et moral de l'observateur lui-même.

C'est ce qu'on appelle l'équation personnelle, dont toute observation scientifique doit, coûte que coûte, faire la part avec un soin religieux, et où il faut chercher, sans aucun doute, l'explication des

crimes de droit commun!

II

La salle d'audience était bondée comme aux grands jours. Toute la fine fleur du monde exploitateur des compagnies des mines se trouvait réunie dans un coin de la salle. Il y avait là deux ou trois directeurs et quatre ou cinq ingénieurs qui parlaient avec animation de l'affaire de Mathieu Durand et qui escomptaient déjà sa condamnation. Au fond de la salle se trouvaient réunis au moins cent cinquante grévistes.

Lorsque Mathieu Durand entra, chacun d'eux lui témoigna ses bons sentiments par un sourire amical ou un geste sympathique.

Comme Mathieu Durand était très connu, il fut en entrant l'objet de la curiosité générale. Tous les yeux étaient braqués sur lui.

D'un coup d'œil rapide, il examina le public qui se trouvait dans la salle. Il vit au banc de la défense, des avocats échangeant des poignées de mains en attendant d'échanger des insultes.

Il aperçut aux premiers bancs des témoins, les gros bonnets de la politique réactionnaire et opportuniste, discutant furieusement et approuvant avec ostentation le Pouvoir enfin décidé à se faire respecter et à punir les fauteurs de désordres (!)

Tout à coup Mathieu Durand devint rouge comme une cerise, puis blanc comme la neige. Il eut en même temps un mouvement nerveux que quelques amis remarquèrent mais dont ils n'osèrent pas demander la cause. Que tout

semblent tendre à confirmer l'hypothèse de la lenteur de la rotation de Vénus, où tout au moins, s'expliquent facilement avec elle...

Ainsi donc, voici une farceuse d'étoile dont la science intensive vous dira la composition chimique exacte, l'histoire et les destinées, dont elle sait calculer d'avance l'itinéraire entre tels et tels points déterminés de l'espace infini, avec une certitude si grande que jamais les spécialistes qui font des cinq ou six mille lieues pour la guetter au passage et surprendre ses rendez-vous galants avec Phœbus dans les coins discrets de l'espace n'en ont été pour leurs frais — mais dont, par contre, on ne saurait mesurer, à vingt-cinq ou trente semaines près, la vitesse de rotation autour de son axe! N'y a-t-il pas, en vérité, là-dedans de quoi humilier notre superbe, et n'a-t-on pas raison de dire que le plus clair de ce que gagne l'homme au fur et à mesure qu'il augmente et perfectionne son outillage scientifique et son bagage intellectuel, c'est encore la conviction locustement de la prodigieuse immensité de son ignorance?

Combien Vénus, qui, sur son orbite, vous abait couramment ses 35 kilomètres à la seconde, devra-t-elle mettre de temps à nous montrer son derrière? 24 heures, disent les uns; 24 jours disent les autres; 7 mois et demi, prétend un troisième, non moins autorisé et non moins croyable que ces devanciers. Tarabin, taraba!

C'est au moyen de l'observation de la transaction des taches qui ponctuent la surface d'un astre, qu'on prétend calculer la vitesse de rotation d'icelui. On note une tache et le point exact où elle se trouve à un moment donné, puis l'on mesure le temps qui s'écoule avant qu'elle ait reparu au même point, et l'on en déduit logiquement que ce laps de temps est nécessaire à l'astre pour opérer un tour complet.

Rien de plus rationnel. Rien de plus simple... en théorie. Mais, en pratique, par contre, c'est une autre chanson. C'est que les taches sidérales, celles de Vénus comme celle du soleil, sont loin d'offrir cette délimitation nette, claire et sûre, indispensable à la rigueur et à la certitude des observations. Il s'y voit parfois des ombres diffuses et mal définies, de nature à dérouter les plus subtils.

Comment reconnaître, par exemple, à la distance où nous sommes, si telle tache, qui nous paraît fixe, tient effectivement à un accident du relief du sol « vénérien », et peut, par conséquent, servir de point d'appui, ou n'est pas mobile, et ne dépend pas d'une perturbation dans l'atmosphère de l'astre, puisque, tout comme sa sœur la Terre, Vénus a son aréole de gaz fluides, de nuages et de tumultueuses vapeurs? Comment savoir si, dans la série d'observations si longues, si patientes, si délicates et si compliquées que comporte nécessairement une pareille étude, — les jésuites du collège Romain n'ont pas fait, pour leur compte, moins de dix mille observations! l'astronome ne se serait pas, par hasard, d'une séance à l'autre, trompé de tache?

Joignez à cela le mouvement propre des taches elles-mêmes, dont on ignore encore la nature, les transformations qui s'opèrent subitement dans l'atmosphère terrestre traversée par le rayon visuel, les poussières et les fumées, les réfractions et les interférences, les détectivités de l'instrument et les troubles physiologiques inconscients de l'œil, toutes les causes extérieures et objectives d'erreur et toutes les illusions subjectives inhérentes au tempérament et à l'état physique et moral de l'observateur lui-même.

C'est ce qu'on appelle l'équation personnelle, dont toute observation scientifique doit, coûte que coûte, faire la part avec un soin religieux, et où il faut chercher, sans aucun doute, l'explication des

crimes de droit commun!

III

Comment Jeanne connaissait-elle Mathieu Durand? Comment cet amour de l'un pour l'autre était-il né? Qui était-elle d'abord cette Jeanne adorable qui remplissait d'une passion aussi pure et aussi vive le cœur de Mathieu Durand?

C'est ce que nous allons dire maintenant.

Il y avait trois ans, dans l'après-midi d'un beau dimanche d'octobre, Mathieu Durand prenait le tramway à la Terrasse pour aller à Bellevue. On peut dire que la Terrasse et Bellevue sont les deux extrémités de St-Etienne, séparées par une immense rue aux noms multiples, longue de cinq kilomètres au moins.

Mathieu Durand n'était pas entré à l'intérieur du wagon. Il était resté sur le bord, prêt à descendre.

De la Terrasse à Bellevue les stations des tramways sont nombreuses.

Lorsque le tramway fut arrivé à celle de la place du Peuple, Mathieu Durand vit monter à ses côtés un monsieur paraissant avoir au moins soixante ans et une jeune fille de dix-sept ans au plus. Mathieu Durand pensa aussitôt que cet homme devait être le père de cette jeune fille.

incroyables divergences signalées entre les différents sidérogaphes.

Ce qui, cependant, semble devoir donner aux conclusions inattendues de M. Schiaparelli un caractère de vraisemblance supérieure, c'est que, à la différence de ses devanciers, il affecte une prudence et une réserve extrême. Ce n'est pas par affirmations catégoriques et doctrinaires qu'il procède, c'est par éliminations successives; et, sans prétendre décrire ce qu'est réellement le mouvement de Vénus, il s'évertue simplement à montrer ce que ce mouvement n'est pas.

Or, dans ces limites, strictement scientifiques, l'étude attentive de certaines taches présentant certaines particularités caractéristiques paraît avoir démontré que le déplacement des dites taches, observé par intervalles et simultanément dans des localités différentes, est à peine sensible, ce qui ne saurait évidemment avoir lieu si la rotation de l'astre se faisait en 24 jours ou en 24 heures. Telle de ces taches, qui, d'après les anciennes théories, devrait, dans un temps donné, se déplacer de 45 ou de 120 degrés, apparaît toujours au même point relatif, c'est-à-dire à l'endroit où se joignent, à la surface de l'astre, l'ombre et la lumière: c'est donc que la rotation de Vénus sur elle-même est absolument synchrone de sa translation autour du soleil, que celle-ci mesure celle-là, et que l'axe de la planète est perpendiculaire à son orbite.

Je ne sais pas si je me fais complètement comprendre. Mais peu m'en chaut! Ceux que passionnera le problème et qui voudront en connaître la fin du fin n'auront qu'à piocher les grands topographes de l'empyrée, depuis Arago jusqu'à Flammarion. Il me suffit d'avoir signalé ce fait curieux que, dans l'appréciation d'un phénomène relativement simple, à ce qui semble, et à la portée de tous, les formules données par les gens du métier sont entre elles comme 1,24 et 224... Une vérité!

Notez que l'astronomie passe, à juste titre, pour la plus précise et la plus sûre de toutes les sciences humaines... Et nunc (c'est le cas de le dire) erudimini!

RAOUL LUCET.

Mots de la fin. — Dans une école de fille, on interrogeait il y a quelques jours, la jeune Jeanne sur la géographie.

— Dites moi les villes principales du département de l'Hérault?

— Hérault — préfecture Gabrielle — sous-préfectures Bompard et Garanger. Tête de l'institutrice!

— Entre Marseillais: — Figurez-vous, mon bon, que j'ai une bonne, qu'elle est d'une distraction sans pareille.

Pour vous en donner une idée, je l'envoie ce matin porter une lettre à la poste. Arrivée devant le bureau, qu'est-ce qu'elle fait? au lieu de mettre ma lettre dans le tron, elle la pose sur le trottoir et se zette dans la boîte.

— Tâ... mon bon, ça ne m'étonne pas, car moi, j'ai vu plus fort que ça!

Dimanche dernier, j'envoie une de mes bottes à ressembler, en faisant dire que z'étais très pressé. Le savetier, qui était en train de dézuener, veut se dépêcher tellement, qu'il coud son bifeck après ma chausure et qu'il mange ma semelle.

— Quel veinard que ce Robichon! Sa femme est délicieuse, elle a des yeux superbes — et une taille si bien prise...

— Oui, surtout par les autres!

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROANNE

Mouvement du 22 au 26 Août 1890.

et Mlle Lanier Jeanne, domestique à Roanne, rue Bourgneuf, 12.

M. Perroy François-Théodore-Albert, chef de comptabilité à la Banque de France, demeurant actuellement à Anbusson (Creuse), et avant à Roanne, rue St-Etienne, 5, et Mlle Nony Marthe-Anne-Renée, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Billoux Antoine, cordonnier à Renaison, et Mlle Goupy Marie-Antonie, couturière à Roanne, rue St-Alban.

ETAT - CIVIL DE ROANNE

Du 24 au 30 Août 1890.

Mariage 3

Du 25. — Pinard Maurice-Aimé, 46 ans, fabricant de tiges, et Bernaudon, Marie-Emilie, 32 ans, piqueuse en tiges.

Du 26. — Couder Georges, 51 ans, tisseur, et Chassin Marguerite, 54 ans. — Micard Antonin-Marius, 24 ans, ébéniste, et Saunier Elisabeth, 20 ans, repasseuse.

Naissances 13

Du 24. — Mercier Reine-Françoise-Claudine, fille de Jean, cultivateur, et de Fournier Marie-Antoinette, tisseuse. — Pernice Pierre-Marius-Désiré, fils d'Auguste-François, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine-adjutant-major au 98e de ligne, et de Darj Marie-Constance.

Du 25. — Delorme Amélie-Philomène, fille de Jean-Marie, facteur des postes, et de Goutelard Marie, blanchisseuse. — Damé Benoît-Marius, fils de Jean-Louis, employé au chemin de fer, et de Poizat Benoît, compositeur d'imprimerie. — Coulloud Ferdinand-Marc-Maurice, fils de François-Joseph, commis d'enregistrement, et de Besson Françoise.

Du 26. — Lavaud Cécile, fille de Eugène, employé de commerce, et de Robert Annette. — Corneloup Marguerite, fille de Gabriel-Antoine, et de Antoine-Marie, tisseurs.

Du 27. — Donjon Aimé, fils de Benoît-Claude, et de Claude Marie-Mélanie, tisseurs.

Du 28. — Chervier Etienne-Marie-Clémentine, fille de Jean-Marie-Lazarius, journalier, et de Fouillard Marie-Angèle, bobineuse. — Un enfant naturel.

Du 29. — Micolon Charles, fils de Joseph, typographe, et de Dumas Marie-Louise, compositeur d'imprimerie. — Dijoud Arthur-Paul Bernard, fils de Claude, chef de cuisine, et de Carraz Franceline, couturière. — Fillon Antoine-Louise, fille de François, pareur, et de Poulette Alexandrine-Marie.

Décès 12

Du 24. — Chabas Louis-Marie, 77 ans, journalier, veuf de Bridet Jean-Marie. — Traoulet Jules, 47 jours. — Cornil Anne, 5 mois.

Du 25. — Miolane Claudine, 68 ans, couturière, veuve de Devillaine Marcellin. — Guillet Jean, 20 mois. — Thévenin Antoine, 4 mois.

Du 26. — Vial Denise, 50 ans, lingère, épouse de Berry Jean-Marie, chiffonnier. — Coudour Marie, 36 ans, domestique, veuve de Grognet Antoine. — Colson Anne-Marie-Hortense, 27 ans, domestique, célibataire.

Du 28. — Presle Catherine, 40 ans, épouse de Vernay Claude, maître-teinturier.

Du 29. — Debougy Antoine, 72 ans, cultivateur, veuf de Perrichon, Catherine. — Robin Jeanne, 65 ans, veuve de Joann Antoine.

Etude de M^e Benassy, huissier à Roanne, rue des Bourassières, 21

Le mardi deux septembre, à onze heures du matin, place Saint-Etienne à Roanne, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, par le ministère de l'huissier soussigné, de divers objets mobiliers, consistant notamment en pouffs et chaises, reps bleu, table de salon Louis XV, chiffonnière, suspension, glaces, pendules, jolies, rideaux divers, armoires, commode, tables, chaises, commode toilette, fauteuil voltaire, cheminée prussienne, cachepots, chromes, planches à l'ainage, corbeilles, linge divers, batterie de cuisine, chaudron cuivre, vaisselle, etc.

Le tout saisi.

Pour extrait: Signé: L. BENASSY.

Il sera perçu le cinq pour cent d'usage.

III

Comment Jeanne connaissait-elle Mathieu Durand? Comment cet amour de l'un pour l'autre était-il né? Qui était-elle d'abord cette Jeanne adorable qui remplissait d'une passion aussi pure et aussi vive le cœur de Mathieu Durand?

C'est ce que nous allons dire maintenant.

Il y avait trois ans, dans l'après-midi d'un beau dimanche d'octobre, Mathieu Durand prenait le tramway à la Terrasse pour aller à Bellevue. On peut dire que la Terrasse et Bellevue sont les deux extrémités de St-Etienne, séparées par une immense rue aux noms multiples, longue de cinq kilomètres au moins.

Mathieu Durand n'était pas entré à l'intérieur du wagon. Il était resté sur le bord, prêt à descendre.

De la Terrasse à Bellevue les stations des tramways sont nombreuses.

Lorsque le tramway fut arrivé à celle de la place du Peuple, Mathieu Durand vit monter à ses côtés un monsieur paraissant avoir au moins soixante ans et une jeune fille de dix-sept ans au plus. Mathieu Durand pensa aussitôt que cet homme devait être le père de cette jeune fille.

Le père paraissait plus vieux qu'il ne l'était réellement. On devinait facilement qu'on était en présence d'un homme vouté et usé ayant l'âge par un travail incessant.

Etude de M^e CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourassières, 21.

JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement de défaut rendu par le Tribunal civil de Roanne, le sept août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré,

Entre:

Auguste Deseigne, courtier demeurant à Roanne, rue Mulsant, 18, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Roanne du treize avril mil huit cent quatre-vingt-neuf,

Et:

Victorine Fivel, son épouse, demeurant ci-devant à Roanne, actuellement sans profession, domicile ni résidence connus France.

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Deseigne-Fivel aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait rédigé conformément à l'article 247 du code civil et en exécution d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Roanne, du vingt deux août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistrée.

Signé: CORNELOUP.

Etude de M^e JUTTET avoué à Roanne, place St Etienne, N° 3.

Par exploit de l'huissier Marchand de Roanne du vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré, la dame Jeanne Cornillon épouse de Jules Plasse, ouvrier boulanger avec lequel elle demeure à Roanne, a formé sa demande en séparation de biens et en liquidation de ses reprises totales contre son mari son nommé et domicilié.

M^e JUTTET avoué à Roanne place St-Etienne 3 occupera pour la femme Plasse dans l'instance en séparation de biens.

Pour extrait: Signé M. JUTTET.

VENDANGES DU MIDI

MM. Vatton et Chemier ont l'honneur d'informer le public que, comme les années précédentes, ils livreront en corbeilles par petite et grande quantité, des raisins frais de 1^{er} choix et qu'un dépôt est établi grande rue du Coteau, à 30 mètres du pont et à Charlier, rue Nationale, en face la Halle aux blés.

Les livraisons commenceront dans les deux Dépôts le Vendredi 12 Septembre. Adresser les demandes par Correspondances à M. CHEMIER, rue du Rivage à Roanne.

A CÉDER de suite pour cause de départ, JOLIE IMPRIMERIE, ville industrielle du Pas-de-Calais. Journal bi-hebd., un des plus anciens du département. S'adresser aux initiales J. G. Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

HERNIES

NOUVELLE DÉCOUVERTE. Le Bandage-gant BIRÉGE, système français, sans ressort, ne serre, se moule, souffre sur le corps; guérit même l'est le dernier mot de l'école et de la douleur.

Le Bandage Barrère adopté pour l'armée Collaborateur de passage à ROANNE hôtel du Nord Vendredi 5 Septembre.

LE LAPIN

MEDAILLE D'OR PAPIER CIGARETTES EXTRA-SUPÉRIEUR C. DUC

PLAGE BELLECOURT, 48, LYON PARIS - LYON - ANVERS

d'être un des plus habiles et des plus actifs mécaniciens de St-Etienne.

D'abord ouvrier, il avait su, grâce à son intelligence et à un heureux mariage, installer convenablement un atelier à son compte. Peu à peu, à travers les années qui se succédaient, il fit des travaux importants et, profitant de circonstances favorables, amassa une petite fortune qu'on évaluait à soixante mille francs.

Pierre Laurent n'avait jamais abandonné ni la lime ni le marteau. Il en eut plusieurs ouvriers, mais toujours il avait travaillé avec eux et autant qu'eux.

Il voyait en ses ouvriers des collaborateurs dévoués et il s'était toujours fait un devoir de les considérer comme tels.

Ce n'est que lorsqu'il fut épuisé par un long travail épuisant et que les forces lui manquèrent tout à fait, qu'il consentit à abandonner son atelier et à vivre des ressources qu'il devait uniquement à ses labours.

Pierre Laurent habitait une maison qu'il possédait et qui portait le numéro 30 bis de la rue de Lyon.

C'était au deuxième qu'avait sa fille et son fils il demeura depuis un an, c'est-à-dire depuis l'époque où il avait cédé à son successeur son atelier et ses appartements de la rue de la République.

Pierre Laurent, nous venons de le dire, était un ouvrier qui, par ses épargnes et son travail, avait pu devenir patron.

De salarié, notre personnage était devenu capitaliste salarié. C'est ainsi que dans le monde satisfait des classes bourgeoises on entend l'émancipation du travailleur.

Étude de M^e CORNELOUP, avoué à Roanne, rue des Bourrasières, n^o 21

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant procès-verbal d'adjudication, tranché en l'audience des criées du Tribunal civil de Roanne, le huit juillet dernier, pardevant M. Carbonel, juge commis à cet effet, enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Roanne, vol. 982, n^o 70.

M. Jean-Claude ROLLET, propriétaire et carrossier, demeurant à Roanne, a été retenu adjudicataire au prix de quatre mille francs, outre les charges, du quatrième lot des immeubles dépendant de la succession de Jean-Claude Déchavanne, en son vivant, ancien négociant et propriétaire demeurant alternativement à Roanne et à Lagresle, licités entre M. Jean-Claude-Emile-Henri Déchavanne, étudiant en pharmacie, demeurant à Dijon; dame Annette Déchavanne, épouse séparée de biens et assistée de M. Louis Patet, ancien négociant, demeurant avec lui à Roanne; M. Jean dit Joanny Déchavanne, fabricant de cotonnades à Roanne; M. Charles Déchavanne, directeur d'usine à Roanne et dame Blanche Déchavanne, veuve de Jean-Claude Déchavanne, propriétaire, demeurant à Lagresle. Ce lot dont s'agit comprend: un terrain situé en la ville de Roanne, rue Bayard, numéro sept, de la contenance de quatre cent cinquante mètres environ, avec les constructions qui y sont élevées, tels que hangar, etc...; le tout confiné au matin par immeubles à M. Rollet; au midi par M. Devillers; au soir par maison à madame Cabout; au nord par la rue Bayard.

M. Jean-Claude Rollet, voulant purger les hypothèques légales dont cet immeuble peut être grevé a fait déposer au greffe du tribunal civil de Roanne, de conformément à l'article 2194 du code civil, à la date du vingt deux août mil huit cent quatre vingt dix, une copie collationnée du dit acte de vente:

Le certificat constatant ces dépôt et affiche portant la même date, délivré par M. le greffier du dit tribunal a été signifié par exploit de l'huissier Benassy de Roanne en date du vingt neuf août, même mois, enregistré, à:

1^o M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Roanne;

2^o Dame Françoise dite Francine Girard, épouse de M. Jean dit Joanny Déchavanne, négociant avec lequel elle demeure à Roanne, et pour la validité au mari;

3^o Dame Perche, épouse de M. Charles Déchavanne, employé de commerce avec lequel elle demeure à Roanne, et pour la validité au mari;

Avec déclaration aux susnommés que la présente signification leur a été faite conformément à l'article 2194 du code civil pour qu'ils aient à prendre telle inscription d'hypothèque légale qu'ils aviseront, dans le délai de deux mois, et que, faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, l'immeuble dont s'agit, sera et demeurera définitivement purgé et libéré entre les mains de M. Jean-Claude Rollet de toutes hypothèques de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République, que tous ceux des inscriptions pour causes d'hypothèques légales n'étant pas connus du dit M. Rollet, celui-ci ferait faire la présente insertion dans un des journaux désignés pour les annonces judiciaires, conformément à l'avis du conseil d'Etat du 9 mai 1807.

En conséquence, tous les ayants-droits à hypothèques légales sont invités à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente insertion, à peine de déchéance.

Pour extrait.

Signé, CORNELOUP.

A LOUER DE SUITE

VASTES MAGASINS ET DÉPENDANCES

Ayant accès place du Marché et rue Ste-Elisabeth, à Roanne.

S'adresser à M. GALLANT, arbitre de commerce, rue du Phénix, 13, à Roanne.

Étude de M^e Marc VERRIÈRE, licencié en droit, avoué à Roanne, place St-Étienne.

VENTE JUDICIAIRE

En 2 lots SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE

1^o D'UNE USINE

DE TISSAGE MÉCANIQUE

DE COTONNADES

Comprenant ateliers de moulinage et d'apprêtage

Avec Jardin à la suite

2^o D'UN GRAND

TÈNEMENT DE TERRAIN

CLOS DE MURS

Sis au nord de l'Usine, de la contenance de 48 ares environ.

Le tout situé à RIORGES, lieu des Canaux ou du Grand-Maraix.

Dépendant de l'actif de la liquidation judiciaire de M. Guillaume-Eugène BERTRAND, qui était industriel à Roanne.

ADJUDICATION

Au Vendredi 19 Septembre 1890

à 9 heures du matin

En l'audience des criées du tribunal civil de Roanne

au palais de Justice, place St-Étienne.

DÉSIGNATION

des immeubles à vendre

Telle qu'elle est insérée au cahier des charges

Premier lot

Il se compose de l'usine proprement dite comprenant:

Une vaste construction neuve de six grandes travées couverte en tuiles plates, avec cour et bâtiments divers au devant, prenant son entrée principale par un portail en bois donnant sur la rue du Grand-Maraix. Le matériel se compose:

Tissage.

1^o Deux métiers 3/4 Onegger;

2^o Dix métiers 3/4 Diederichs;

3^o Dix métiers 7/8 Diederichs;

4^o Un ourdissoir Diederichs;

5^o Une cannetière et six bobinoirs à mains, marchant mécaniquement;

6^o Une cannetière Diederichs;

7^o Deux chaudières à encollage à double fond, pour tissage à la main;

8^o Un banc de piqueuse;

9^o Sept ourdissoirs à la main;

10^o Une certaine quantité de perches pour le séchage;

11^o Un établi de gareur;

12^o Une meule;

13^o Un établi mobile en fer avec étau.

Atelier de moulinage.

Il comprend:

1^o Deux doubleurs;

2^o Huit métiers cablens système alsacien;

3^o Deux métiers renvideurs système Stehelin.

Atelier d'apprêtage.

Il comprend:

1^o Une doubleuse système Tête;

2^o Deux presses à main;

3^o Une rameuse à picots;

4^o Un cylindre à apprêter à deux vapeurs;

5^o Deux grazeuses à chardons métalliques;

6^o Une grazeuse à chardon végétal;

7^o Tables à apprêter;

8^o Une machine à teindre système Mielbl Parent;

9^o Deux rectomètres.

Le parage comprend:

1^o Une pareuse système Walker;

2^o Une trentaine de rouleaux de métiers;

3^o Trente-deux rouleaux ourdissement.

Toute l'usine est mise en mouvement par une machine à vapeur entièrement neuve, marchant à condensation, de la force de trente chevaux, avec deux chaudières de dix-huit et trente mètres de surface de chauffe.

À la suite et au nord de l'usine il existe un grand jardin clos de murs, avec petit pavillon et tonnelle ayant entrée sur la route de Saint-Romain-la-Motte.

Sur la mise à prix de quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

Deuxième lot

Il comprend:

Un grand tènement de jardin clos de murs avec vignes en espaliers sis au nord du premier lot, qu'il limite dans toute sa longueur et dont il est séparé par un mur seulement, ledit tènement de la contenance de quarante-huit ares environ.

Sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5.000 fr.

En conséquence, les immeubles dont la liquidation précède seront adjugés en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'audience des criées du tribunal civil de Roanne, le vendredi dix-neuf septembre, à neuf heures du matin, sur les mises à prix, pour le premier lot, de quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

Pour le deuxième lot, de cinq mille francs, ci. 5.000 fr.

Pour extrait:

Signé: VERRIÈRE.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à M^e VERRIÈRE, avoué poursuivant, à M^e BOULARD, liquidateur, ou au greffe du tribunal civil de Roanne où est déposé le cahier des charges.

Dûment enregistré à Roanne par M. TACHON, receveur.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Liquidation Judiciaire Jules PÉRIER

Par jugement du 28 août 1890, le tribunal a prononcé l'ouverture de la liquidation judiciaire du sieur Jules Périer tapissier à Roanne, rue Ste-Elisabeth.

M. Dupuy-Michaud a été nommé juge-commissaire et M. S. Gallant, comptable à Roanne, liquidateur provisoire.

En exécution de l'article 9 de la loi du 4 mars 1889, MM. les créanciers invités à se rendre le 4 septembre, à dix heures du matin, au Tribunal de commerce, salle du greffe, pour examiner l'état de situation du débiteur, donner leur avis sur la nomination du Liquidateur définitif et être consultés sur l'utilité d'être un ou deux contrôleurs.

Par jugement du tribunal de commerce de Roanne du 28 août 1890.

M. B. Vaudable, comptable à Roanne, a été nommé syndic définitif de la faillite du sieur Vignard, ex-épicer à Roanne, rue des Aqueducs.

MM. les créanciers sont avertis; 1^o qu'ils doivent, dans le délai de vingt jours, se présenter en personne ou par un fondé de pouvoirs, au greffe du dit tribunal, à l'effet de déposer leurs titres avec bordereau indicatif sur timbre des sommes par eux réclamées.

2^o Ils sont prévenus que, passé ce délai de vingt jours, ils ne seront plus admis à se faire vérifier leurs titres d'un jugement obtenu à leurs frais, conformément à l'art. 503 du code de commerce;

3^o Que les vérifications et affirmations de leurs créances commenceront le 16 septembre, à 10 heures du matin.

4^o Que chaque créancier vérifié sera tenu d'affirmer dans la huitaine de la vérification.

NOTA. — Tout mandataire devra être muni d'une procuration enregistrée.

Roanne, le 30 août 1890.

Le Greffier:

J. GONINDARD.

Étude de M^e HELLE, notaire à Roanne

Commune de Vendranges

A Vendre de gré à gré

UN DOMAINE

DE CHANTE PERDRIX

Près la Gare de l'Hôpital (ligne de Lyon)

Contenance 50 hectares.

Appartenant à M. le Baron d'ARLEMPDE, et affermé par bail authentique.

Facilités de Paiement

S'adresser au dit M^e HELLE, notaire.

RELIURE POPULAIRE

7, Rue du Jardin Botanique, 7

(près les Promenades)

ROANNE

M. BUTTY a l'honneur d'informer le public que, vu la crise industrielle, le perfectionnement de son outillage, et la nécessité pour chacun de faire relire, c'est-à-dire mettre en état des ouvrages pour lesquels on a dû s'imposer de grands sacrifices, il fait un rabais de 10 0/0, sur les prix actuellement en vigueur.

HOTEL DU PETIT SAINT-JEAN

Repas pour Noces et Festins.

Déjeuners depuis 1 fr. 25. — Service à la carte

J. AUGÉ

Rue Ste-Elisabeth, 77, ROANNE 6

Cabinet Dentaire

DE 1^o

ORDRE

DONNEUX, DENTISTE

RUE

Ste-Elisabeth

76,

ROANNE

A LOUER

Au 1^{er} Novembre

La Ferme de la Propriété

DU CHAMP DE TIR

Située derrière l'abattoir

Avec droit exclusif de débiter des boissons.

S'adresser à la mairie de Roanne.

ENTREPRISE DES POMPES FUNÈRES

de Roanne et du Coteau

DESBAT

Route de Paris, 115.

Gardiens du cimetière de Roanne

MAGASIN DE CERUEILS SAPIN, CHÊNE ZINC, PLOMB CAPITONNÉ ET FRETÉS POUR TRANSPORT SELON LES PRESCRIPTIONS SANITAIRES

COURONNES MORTUAIRES, PERLES, MÉTAL IMMORTELES, FLEURS

CONSTRUCTION DE CAVEAUX, MONUMENTS ENTRETIEN DES TOMBS

La Maison se charge de tous les transports par corbillards de toutes classes et par chemin de fer, ainsi que de toutes les formalités à remplir concernant les funérailles.

AVIS

Les négociants qui désireraient connaître les conditions auxquelles sont livrés les poudres à feu destinées à l'exportation pourront trouver à ce sujet des renseignements utiles à la Sous-Préfecture de Roanne ou à la Sous-Direction des Contributions Indirectes, rue du Phénix.

FEUX D'ARTIFICE

De 5 à 2000 francs

Nouvelle création de l'Exposition

Envoi franco du catalogue illustré

PACALET, ARTIFICIER

Rue du Grand Gomet 11 à St-Étienne (Loire)

A CÉDER

par suite de décès

TRÈS BONNE PAPETERIE-LIBRAIRIE

62 ans d'existence. Clientèle assurée.

Dans une Sous-Préfecture de l'Ouest, ayant garnison, excellente suite d'affaires. Ecrire à l'agence Havas, 8, Place de la Bourse, Paris, sous les initiales: G. M. F.

A LOUER

PETIT APPARTEMENT

de 2 pièces

S'adresser au bureau du journal.

MACHINES À COUDRE & A TRICOTER

De tous Systèmes.

HURTU, HAUTIN, SINGER, HOWE, VIGNERON, PEUGEOT, BERTIER, REIMANN, POLITYPE.

A des prix défiant toute concurrence.

S'adresser chez

M. DRIFFORD

79, rue Ste-Elisabeth, Roanne.

Seule agence des véritables machines HURTU, HAUTIN, pour l'arrondissement de Roanne.

POSTICHES, PARFUMERIE

CHASSIN

COIFFEUR

71 rue Ste-Elisabeth, 71.

ROANNE

ABONNEMENTS AU MOIS ET A L'ANNÉE

M. CHASSIN se charge d'organiser un orchestre irréprochable à tous les points de vue, pour fêtes et bals publics ou privés. M. Chassin est, en outre, constamment à la disposition des corporations et des sociétés qui désirent organiser des fêtes.

S'adresser à M. CHASSIN pour des

LEÇONS DE DANSES

à domicile ou dans une salle spéciale

Une longue expérience lui permet de donner satisfaction à tous les désirs.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

GRAND CAFÉ DE L'OPÉRA

JOURDIER - THIBOULET

près le Théâtre municipal

SERVICE A LA CARTE

Choucroute - Escargots - Jambons

Roti - Assorti - Conserves

Homard - Huitres d'Arcachon - Gibier tous les jours.

VIN DE LA COTE 1^{er} CHOIX

LIQUEURS DE MARQUE

CAFÉ-RESTAURANT

RAMBERT

16, rue de la Côte, 16

Chambres à coucher pour Voyageurs

TABLE D'HÔTE

Diners à la carte et à prix fixe

CHOUCRUTE AU JAMBON

ESCARGOTS DE BOURGOGNE

TOUS LES JOURS

PENSION BOURGEOISE

Service en Ville sur commande

Roanne. — Imprimerie du Réveil Roannais

Le Gérant: DELORME.

IMPRIMERIE, LITHOGRAPHIE, PAPETERIE, J. DUMAS

ROANNE - 76, Rue Sainte-Élisabeth, 76 - ROANNE

FACTURES - MANDATS - TÊTES DE LETTRES

LIVRES A SOUCHE - CARNETS

LETTRES DE MARIAGE & DE NAISSANCE

CIRCULAIRES - PROSPECTUS - PROGRAMMES

STATUTS POUR FORMATION DE SOCIÉTÉS

Spécialité d'Affiches pour Théâtres, Cirques, Concerts, Fêtes Patronales. — Prospectus

LETTRES D'INVITATION — CARTES D'ADRESSE

CATALOGUES ILLUSTRÉS

PRIX-COURANTS — MANDATS — ENVELOPPES

LETTRES DE DÉCÈS LIVRÉES DE SUITE

TARIFS — RÉGLEMENTS — LIVRETS

JOURNAUX — LABEURS — BROCHURES

CARTES DE VISITE

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

ÉTIQUETTES POUR PHARMACIENS

SPECIALITÉ DE TRAVAUX POUR CHAMBRES SYNDICALES

Pour les Annonces, S'adresser au Bureau de l'Imprimerie

Vu par nous, Maire de Roanne, pour la légalisation de la signature de l'imprimeur apposée ci-contre.

Roanne, le

1890

Le Maire,

Le Gérant: DELORME.